



L'eau de Saint-Laurent

une démarche et un chantier exemplaires

Le samedi 11 juillet, une nouvelle journée de travail aux sources a permis de rétablir l'eau aux lavoirs et à la fontaine. Cette nouvelle action bénévole a permis d'installer deux purges neuves et une vanne générale, de terminer le remplacement de la conduite au départ du réseau et de relier provisoirement la première et la troisième caverne. Deux équipes, composées des habitués, mais également de nouveaux, jeunes ou moins jeunes, comme Jimmy Carraz, Julien Bertrand ou André Dieu, ont été constituées pour ces travaux effectués en plusieurs points du captage et du réseau. Ainsi, pour le week-end du 14 juillet, l'eau est revenue sur la place (aux trois becs que la source de Saint-Laurent alimente à la fontaine) et aux lavoirs de la rue des Sources et de la place de Verdun.

Rappelons quand même qu'il y a eu besoin de huit samedis de travaux pour arriver à ce résultat. Il a fallu débroussailler, mettre à jour les cavernes, les purges, les vannes, les repos, pour vider les repos et cavernes pleins de limon, pour changer une partie du réseau et reprofiler le ruisseau, pour changer les ventouses, les purges, etc.

Ce travail s'est fait à mon avis de manière exemplaire. La commission s'est réunie après chaque journée de travail pour évaluer la situation, décider de la

suite à donner, organiser le chantier de la journée suivante, etc. Le chantier a été bénévole et des dizaines de personnes y ont participé au moins une fois. Trois personnes ont particulièrement suivi le dossier. Elles ont chaque fois organisé matériellement les choses et travaillé avec persévérance, opiniâtreté, et compétence. Il s'agit de Frédéric Gnilka, Marc Estivalet et Jean-Laurent Macabet. Je voudrais souligner que ce qui a été fait est un gros travail : il a fallu beaucoup de temps, des compétences techniques et de nombreuses choses ont été réalisées au moindre coût possible. Je voudrais remercier tous ceux qui ont participé à ce travail à un moment ou à un autre et je proposerai au conseil municipal d'organiser un repas ou une petite fête pour les remercier.

J'ai quand même une mauvaise nouvelle pour la commission : c'est loin d'être fini : il y aura à réfléchir à l'avenir du provisoire (que fait-on pour la deuxième caverne ?) ; il y a encore de nombreux points du réseau à vérifier, un plan à faire, un carnet d'entretien pour les employés municipaux à établir, etc. Bref, la commission des sources est amenée à se revoir bientôt !

Yves Tardieu

Petits travaux...

Un certain nombre de travaux ont été faits par les employés municipaux en plus des tâches quotidiennes de nettoyage et d'entretien. Certains se sont vus, car réalisés en public (l'échiquier par exemple), d'autres moins.

Voici un petit bilan, non exhaustif, de ce travail organisé par la commission des services techniques :

– l'échiquier géant a été entièrement démonté et purgé des racines de platanes puis a été totalement rénové. Les dalles blanches ont toutes été changées (elles étaient presque toutes cassées) et les petites pierres rouges de porphyre ont été réutilisées. Le travail de démontage a été fait par Gilles et Aimé, la reconstruction par Gilles. Les pier-

res ont été achetées à la marbrerie Lorenzoni ;

– l'ancien local de la bibliothèque a été entièrement rénové. Les peintures et la maçonnerie ont été faites par Gilles, l'électricité bénévolement par un élu, la plomberie par Christian Noué ;

– les panneaux d'affichage voulus par la commission information et communication ont été fabriqués bénévolement par une élue. Ils ont été peints et sont en train d'être posés par Aimé et Gilles. Ils sont à la disposition des associations villadéennes et de la mairie ;

– des travaux ont été faits par Gilles dans les logements au-dessus de l'école : peinture, après des

dégâts d'orage (toit réparé par l'entreprise Nunez) et étanchéité des fenêtres ;

– des réparations sur certains chemins ont été faites par Gilles et Aimé : réparation d'un pont au chemin de l'Aygues, bétonnage et soutien de chaussée au chemin de Saint-Laurent, bouchage des trous un peu partout ;

– la borne à incendie du lotissement Gustave Tardieu va être changée. Elle a été endommagée par accident. La commune remercie le Villadéen qui, ayant fait la fausse manoeuvre, est venu le signaler en mairie et a fait jouer son assurance. Le coût de la réparation est, quand même, de 2 000 €. Elle devrait être réalisée par la SAUR.

... et gros travaux

L'électricité de l'école

Elle va être en grande partie refaite. Ces travaux résultent des observations contenues dans les rapports de l'APAVE.

L'APAVE est l'entreprise qui chaque année vient vérifier la conformité et la sécurité des installations électriques, de chauffage, de gaz...

S'agissant de l'électricité, cela fait à peu près cinq ans que les mêmes irrégularités sont relevées : prises et rallonges ne respectant pas les normes, blocs de sécurité en panne, tableau électrique à modifier, etc.

Surtout, la visite de la commission de sécurité cette année, nous oblige à ces travaux. Celle-ci nous

a donné un sursis sur d'autres points, mais pas sur la mise à la norme de l'électricité qui doit être faite, impérativement, avant la rentrée scolaire.

La commission de sécurité nous a imposé de reprendre la trentaine de recommandations de l'APAVE pour mettre l'électricité de l'école en sécurité et aux normes. Un peu de négligence dans le passé et des contraintes de plus en plus fortes expliquent l'ampleur des travaux.

La commune a lancé un appel d'offres pour la réalisation de ces travaux. Six entreprises ont été intéressées, mais une seule a répondu à l'offre, peut-être car il faut faire les travaux en juillet. La commission d'appel

d'offres n'a pas, cette fois, comparé des offres, mais elle a dû évaluer la valeur de la seule offre reçue. Celle-ci était assez nettement inférieure aux devis réalisés pour faire une demande de subvention au conseil général. Finalement, c'est Sylvain Gervais, électricien à Vaison qui réalise les travaux, en collaboration avec Gérard Rocheblave de Roaix.

La borne de Saint-Claude

Cette borne installée au pied du lotissement Saint-Claude, fin juin, était rendue obligatoire pour protéger la nouvelle parcelle constructible du quartier. Elle a été posée sous la maîtrise d'œuvre de la SAUR. Le coût est un peu élevé (environ 5 000 €), mais une entre-

prise spécialisée a dû intervenir pour percer, sous pression, la conduite qui alimente Vaison à partir du réservoir de Villedieu. La SAUR va également intervenir au quartier Saint-Claude pour le remplacement de conduites en plomb, au début du mois d'août.

Le goudronnage de Saint-Claude

Le chemin de Saint-Claude va être goudronné. Trois entreprises ont répondu à notre appel d'offres. La commission d'appel d'offres, après vérification de chaque proposition par rapport au cahier des charges, a choisi l'entreprise la moins chère, l'entreprise Eiffage.

Une mauvaise nouvelle pour Villedieu

Je suis allé à l'assemblée générale de l'association *La Merci*, qui a eu lieu le samedi 20 juin, à Roaix. *La Merci* est l'association qui gère les foyers d'accueil de *La Ramade* à Villedieu, *Bon Esper* et *Le Rouvillier* à Vaison et *l'ESAT* de Roaix. Cette association a une vieille histoire avec le village et y a son siège social.

Cette assemblée a duré fort longtemps, car l'association a traversé depuis un an une crise très difficile qui a conduit au licenciement du directeur et de deux cadres. Il a été rendu compte des raisons et des péripéties qui ont marqué cette année.

Il y a un an, peu après mon élection, j'ai reçu le président et le directeur de l'époque qui me faisaient part de leur projet : médicaliser l'accueil dans l'immeuble de la rue des Sources et ils envisageaient même une extension à Villedieu. Ils cherchaient aussi une concession au cimetière de Villedieu. *La Merci*, *La Ramade* et Villedieu semblaient alors étroitement liés.

Ce n'est plus le même discours que j'ai entendu à l'assemblée générale. Le projet de l'association est le suivant : agrandir et rénover le foyer *Bon Esper* à Vaison

pour lui permettre d'accueillir les résidentes de Villedieu. En conséquence, *La Ramade* fermera et les immeubles qui appartiennent à l'association seront vendus.

Le plan présenté devrait se dérouler en trois ans et conduire à un investissement de plus de 3 millions d'euros. Le « phasage » des travaux conduit à construire un immeuble neuf dans lequel seraient logées les résidentes actuelles de *Bon Esper*, à rénover l'immeuble actuel de *Bon Esper* pour y accueillir les résidentes de *La Ramade* puis à vendre les bâtiments de Villedieu pour financer

une partie de l'opération. Le calendrier proposé est probablement optimiste, d'autant plus que cela fait à peine deux mois que ce nouveau projet est à l'étude. S'il est réalisable et maintenu, *La Ramade* fermera ses portes, que ce soit en 2012, 2013 ou 2014. Pour des raisons historiques, l'association pourrait néanmoins conserver un lien, à déterminer, avec le village.

C'est un coup dur pour Villedieu. *La Ramade* proposait une activité, une présence et une âme, hiver comme été, qui apportaient beaucoup à la vie du village.

Yves Tardieu

Gestion et amélioration des salles municipales

Le conseil municipal s'est penché sur la gestion des salles municipales, principalement la salle polyvalente et la salle Pierre Bertrand.

Amélioration de la salle polyvalente

Après trois ans de fonctionnement, la plupart des utilisateurs de la salle estiment que certaines choses doivent être absolument améliorées et que d'autres pourraient l'être :

- l'acoustique intérieure, avec beaucoup trop de résonance ;
- l'éclairage intérieur, un peu agressif et blafard, non modulable ;
- la cuisine, à laquelle il manque quelques fonctionnalités ;
- des équipements permettant d'utiliser la salle pour des conférences, des congrès, des séminaires (vidéoprojection, internet, modularité, etc.)

D'autres éléments sont envisageables comme, par exemple, une véranda à l'entrée, que le précédent conseil avait imaginée, pour que le bruit intérieur à la salle se diffuse moins à l'extérieur. Nous avons, pour ces réalisations, la possibilité d'utiliser un reliquat de subvention de la région et d'injecter un peu de la « contractualisation » du conseil général. La commission qui s'occupe de ce travail (Nadine Bernard, Armelle Dénéreaz, Majo Raffin, Olivier Sac, Joël Bouffies, Michel Muller, Jacques Bellier) a réfléchi aux améliorations nécessaires et fait faire des devis. Le conseil municipal prendra les premières décisions lors de sa prochaine réunion.

Règlements intérieurs

La commission a également travaillé sur le règlement intérieur de la salle qui devait être adapté ou précisé sur certains points. Le conseil municipal du 26 mai a adopté cette nouvelle version du règlement intérieur. Parallèlement, un règlement intérieur pour la salle Bertrand a été créé. Les tarifs de location des salles n'ont pas été changés sauf sur deux points : la caution pour la salle polyvalente de la maison Garcia est portée à 800 € et un tarif de location « à la soirée » a été créé.

Attribution des salles aux associations villadéennes

Le précédent conseil avait créé des règles qu'il n'avait pas fait appliquer et dans nombre de cas, il y avait une certaine confusion dans le fonctionnement des salles. Certaines associations connaissaient les règles et les appliquaient, d'autres ne les respectaient pas, soit qu'elles ne les connussent point, soit que... Il avait été décidé en 2006 que la salle polyvalente n'était « gratuite » que pour le loto ou l'assemblée générale des associations. Cela supposait que pour d'autres utilisations le tarif était de 380 €. Il a été payé une seule fois

pour un spectacle organisé par *La Gazette* et *Les Aînés* et pas dans les autres cas possibles. Aussi, il nous a semblé que la règle devait être changée. D'autre part, le coût du ménage n'a pas été payé par tous. Nous avons choisi le principe d'une somme moins élevée, mais demandée systématiquement. Les associations n'avaient normalement plus le droit d'utiliser la salle Bertrand ce que certaines faisaient quand même. Il nous a semblé que cette salle était adaptée à certains usages.

Finalement, les règles qui ont été adoptées sont les suivantes :

Concernant la salle polyvalente

Les associations villadéennes ont droit à la salle deux fois dans l'année aux conditions suivantes :

- elles doivent réserver dans les délais et les règles (auprès du gestionnaire de la salle et du secrétariat) ;
- elles doivent rendre la salle propre et rangée et se conformer au règlement de la salle ;
- elles doivent, obligatoirement, verser un montant forfaitaire de « mise à disposition de la salle » de 65 €.

Au-delà de deux utilisations dans l'année, l'utilisation de la salle et son tarif seront soumis à l'autorisation du maire qui en rendra compte en séance du conseil municipal.

Concernant la salle des associations

Les associations villadéennes ont droit gratuitement à la salle chaque fois qu'elles le désirent. Elles doivent réserver dans les délais et les règles auprès du gestionnaire de la salle et du secrétariat. Elles doivent rendre la salle propre et rangée.

Concernant la salle Pierre Bertrand

Les associations villadéennes ont droit gratuitement à la salle Pierre Bertrand deux fois dans l'année aux conditions suivantes :

- elles doivent réserver dans les délais et les règles auprès du secrétariat ;
- elles doivent rendre la salle propre et rangée et se conformer au règlement de la salle.

Au-delà de deux utilisations, l'utilisation de la salle et son tarif seront soumis à l'autorisation du maire qui en rendra compte en séance du conseil municipal.

Concernant les activités régulières (hebdomadaires ou mensuelles, par exemple)

Les associations villadéennes peuvent utiliser gratuitement la salle des associations aux conditions suivantes :

- elles doivent en faire la demande chaque année, par écrit, auprès du maire en précisant les jours et les horaires précis ;
- elles doivent rendre la salle propre et rangée ;
- elles doivent informer le gestionnaire de la salle en cas d'une annulation ponctuelle.

Elles peuvent utiliser la salle Pierre Bertrand selon un tarif à déterminer en fonction de l'utilisation qui en est faite. Elles doivent rendre la salle propre et rangée.

Permanences multimédias

Les « espaces multimédias » de la Copavo permettent l'accès, l'accompagnement et l'initiation à l'informatique, à internet et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Ces ateliers d'initiation et de perfectionnement existent déjà depuis plusieurs années dans la Copavo et bien des Villadéens les ont déjà utilisés en allant au Crestet ou à Vaison. **Ces ateliers seront présents à Villedieu tous les jeudis, de 17 h 30 à 19 h, à la salle des associations, à partir du 10 septembre 2009.**

C'est ouvert à tout le monde et il en coûte 4 € par mois avec une carte d'abonnement. Les animateurs viennent avec des ordinateurs portables. La commune met à leur disposition un local avec une connexion internet. Ils proposent une initiation dans de nombreux domaines et, maintenant qu'ils ont des fidèles, avec plusieurs niveaux de difficulté :

– **Initiation au fonctionnement de l'ordinateur** (deux niveaux) : les premières bases (souris, etc.) puis une initiation à l'organisation des documents, leur création, leur suppression...

– **Initiation au traitement de texte** (trois niveaux) : saisie, mise en forme, insertion d'images, de tableaux, utilisation des correcteurs, des couleurs, gestion des impressions...

– **Initiation au tableur** (deux niveaux) : fabrication de tableaux, découverte des formules de base, création de calculs automatiques puis calculs plus complexes (TVA, etc.), insertion de graphiques, impression...

– **Initiation à internet** (deux niveaux) : découverte des navigateurs, des moteurs de recherche, de la façon de lancer une recherche puis récupération d'informations, d'images, de documents, exploitation des portails spécialisés et des sites professionnels, démarches administratives en ligne, introduction aux paiements en ligne sécurisés, sensibilisation aux questions de droit...

– **Initiation au courrier électronique** : création d'une adresse électronique, envoi et réception des messages...

– **Initiation à la photo** : acquisition d'images (depuis internet, un appareil numérique...), gestion des images sur l'ordinateur, réduction et compression, retouches, recadrages...

– **Découverte des services administratifs en ligne** : déclaration d'impôt, demande de certificat de non-gage, demande d'acte de naissance, calcul de l'aide au logement, etc.

– Et aussi, « **Internet sans crainte** », « **La sécurité** » et « **Comment s'équiper ?** »

Contact et informations auprès des animateurs multimédia au 06 84 05 83 98.

Informations pratiques

Horaires de la mairie : la mairie est ouverte au public les mardis, mercredis et jeudis de 13 h à 18 h et le vendredi de 13 h à 17 h. Elle répond au téléphone (04 90 28 92 50) pendant ses horaires d'ouverture au public, mais aussi le matin, de 8 h 30 à 12 h. *Pendant la période d'été, nous avons réussi à maintenir l'ouverture au public. Les contraintes liées au double remplacement de nos secrétaires (Gisèle Manent est absente jusqu'en octobre, Caroline Delsenne doit aller faire des remplacements dans d'autres communes et prend elle-même des congés) font qu'il n'y aura pas toujours quelqu'un le matin et que ponctuellement, il peut y avoir des petites adaptations d'horaire. Nous vous prions de nous en excuser et vous remercions de votre compréhension.*

Permanences des élus : le maire assure une permanence le vendredi de 14 h à 16 h. Dans la deuxième quinzaine d'août, il est possible qu'il soit absent. *Pierre Arnaud, premier adjoint, absent en juillet, en raison d'une hospitalisation et maintenant en convalescence, n'assurera aucune permanence en août et en septembre. Pour lui, comme pour les autres élus, une rencontre peut toujours avoir lieu sur rendez-vous.*

Déchetterie intercommunale : la déchetterie intercommunale, à Vaison, est ouverte, du 1^{er} novembre au 30 avril, du lundi au samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30. Du 1^{er} mai au 31 octobre, du lundi au samedi, de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Téléphone : 06 07 98 23 32.

Décharge à gravats : la décharge à gravats du « Rastelet » est ouverte du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Le samedi de 8 h à 12 h. Téléphone : 04 90 28 95 08.

Ramassage des encombrants : les encombrants sont ramassés par les employés municipaux du 1^{er} octobre au 31 mai, le 3^e mercredi du mois et du 1^{er} juin au 30 septembre, le 1^{er} et le 3^e mercredi du mois. Il faut s'inscrire en mairie à l'avance, en appelant le 04 90 28 92 50.

Poubelles : les bacs à ordures ménagères sont ramassés le lundi, le mercredi et le vendredi. Les bacs jaunes (emballages) sont ramassés le mardi (le mercredi à partir du 15 septembre). Les bacs verts (papiers) sont ramassés un jeudi sur deux. *Certains points de collecte sont surchargés très vite. Nous avons, l'été dernier et cet été, augmenté le nombre de bacs au parking Garcia. C'est toujours aussi plein et aussi sale. Nous avons à nouveau sollicité la Copavo. Néanmoins, les bacs sont souvent pleins de cartons ou de « bibs » jetés tels quels, sans être aplatis, ou encore d'objets encombrants hétéroclites. De même, dans les bacs jaunes pour les emballages, les bouteilles en plastique occuperaient trois fois moins de place si elles étaient écrasées (et il en rentrerait trois fois plus). Les employés municipaux sont amenés à « faire les poubelles » pour libérer de l'espace, aller à la déchetterie à la place de chacun de nous, etc. Ils ont mieux à faire et ça ne suffit jamais.*